

Procès-verbal
Séance du 30 novembre 2022

Convocation du : 21 novembre 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE 30 NOVEMBRE,

Le Conseil Municipal d'Entrelacs dûment convoqué s'est réuni à 09H00 en session ordinaire à Salle plurivalente, groupe scolaire l'Albanaise sous la présidence de Monsieur Jean-François BRAISSAND, Président.

PRESENTS : Jean-François BRAISSAND, Claire COCHET, Michelle MESSAGEOT, Robert BEAUDET, Claudette CHANVILLARD, Gaëlle JANIN-CHEMINOT, Annie MIRABE, Henry LESPINASSE, Michel DUCROZ, Evelyne VITTET, Pascale ROUSSEAU, Séverine DEJEUX, Marie-Dolorès REVIL.

EXCUSES avec procuration :

ABSENTS OU EXCUSES : Stéphane BERTHET, BUSSARD Ludovic, GARCIAZ Monique, VERNAZ Cécile

1. Désignation du secrétaire de séance

Madame Marie-Dolorès REVIL est élue secrétaire de séance

2. Approbation du procès verbal de la séance du Bureau du 23.09.2022

Aucune observation n'est formulée sur le procès verbal de la séance du Bureau du 23.09.2022

3. Compte rendu des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales

- Décision C-2022-003 : attribution d'une aide exceptionnelle de 250 €

4. Affaires relevant des Finances

Rapporteur : Monsieur le Président

C-2022-11-013 - Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023

En application de l'article 106 III de la loi n°2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles.

Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1er janvier 2024.

Le budget M57 est voté soit par nature, soit par fonction avec une présentation croisée selon le mode de vote qui a été retenu.

Le référentiel budgétaire et comptable M57 étend en outre à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions, offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires. C'est notamment le cas en termes de gestion pluriannuelle des crédits avec, en fonctionnement, la création plus étendue des autorisations d'engagement mais

également, à chaque étape de décision, le vote des autorisations en lecture directe au sein des documents budgétaires.

Par ailleurs, une faculté est donnée à l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée au plus proche conseil suivant cette décision.

Vu l'avis favorable du comptable du 30 mai 2022,

Vu le passage anticipé en M57 au 1^{er} janvier 2023 pour le budget général de la Commune.

Le CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, pour le Budget du CCAS d'Entrelacs à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- AUTORISE ET DONNE POUVOIR à Monsieur le Président et/ou à Madame la Vice-Présidente du CCAS à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Détail des votes :

Pour : 13

Contre : 0 Voix []

Abstentions : 0 Abstentions []

Ne vote(nt) pas : 0 Pas []

INFORMATIONS DIVERSES

- Colis de Noël 2022

Les membres sont informés des dispositions prises cette année. Afin de tenir compte des remarques antérieures, le colis destiné à un couple (c- à-d chacun ayant au moins 80 ans) sera composé de 2 objets H et F, un paquet de papillotes, et une 1/2 bouteille de vin par personne. Pour les personnes seules, selon le cas, le colis comprendra un objet femme ou homme, papillotes et une 1/2 bouteille.

La constitution des colis aura lieu le vendredi 16 décembre au matin, à la mairie de Mognard, ce qui permet aux élus de débiter la remise dès le samedi.

Le budget pour les colis reste, malgré le contexte d'augmentation des prix, dans la fourchette habituelle.

-bilan d'Octobre rose

Il est positif avec une collecte de 1030 euros, dont un premier chèque de 738 euros a été remis à l'Institut du sein rattaché à Médipole. Le second sera versé à l'association 4 S (sport, santé, solidarité, Savoie) Trois animations ont été proposées le 8 octobre, conférence, balade parcours de santé, lâcher de ballons et pièce de théâtre. En cumulé, il y a eu 130/ 150 fréquentations. La décoration des parapluies a été appréciée. L'année prochaine, toutes les communes seront décorées.

- bilan d'octobre bleu

La sortie seniors à Lovagny avec visites du Château de Montrottier et des Gorges du Fier ainsi que l'animation musicale avec le groupe 4810 et le goûter, ces deux propositions ont fait le plein. La journée de conférences par contre n'a attiré que peu de personnes. Les interventions étaient pourtant de grande qualité. Il semble que ce format ne suscite pas l'intérêt.

La séance est levée à 10h30

Fait à ENTRELACS, le 7 avril 2023

Marie-Dolorès REVIL
Secrétaire de séance,



Jean-François BRAISSAND
Président



MSR
JTB